

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 15 février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<p><u>Date de convocation,</u> 9 février 2024</p> <p><u>Date de publication sur le site internet de la ville,</u> 20 février 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice 29 Présents 19 Votants 25</p>	<p><u>Étaient présents :</u> Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme Mireille BAUDRY à M. Christian CAPRON, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Sylvain HEMARD à M. Thierry DUPRAY, Mme Dominique LEPEME à M. Lionel DURAME, M. André RIC à M. Didier BOQUET, M. VOIMENT Alexandre à Mme Céline CIVES.</p> <p><u>Excusés :</u> M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ.</p>
---	--

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-010	Aides coopératives scolaires Ecoles Jacques Prévert, les Tourterelles et de la Caillouville - Année Scolaire 2023/2024
-------------------	---

L'attribution des aides coopératives relevant des compétences de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'arrêter l'effectif de chaque école, au 1^{er} octobre 2023,
- De fixer le montant de la dotation, par élève, comme suit :
 - Dotation par élève de maternelle : 41 euros,
 - Dotation par élève d'élémentaire : 32 euros,

	ECOLE MATERNELLE		ECOLE ELEMENTAIRE		TOTAL
	Nombre élèves	Montant	Nombre élèves	Montant	
ECOLE LA CAILLOUVILLE	30	1 230 €	53	1 696 €	2 926 €
ECOLE LES TOURTERELLES	62	2 542 €	-	-	2 542 €
ECOLE PREVERT	-	-	126	4 032 €	4 032 €
			TOTAL :		9 500 €

- De l'autoriser à inscrire ces montants au budget primitif 2024 au compte 6574.
- De conditionner le versement de ces aides à la présentation des projets réalisés à hauteur du montant des projets réalisés.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Bastien Coriton